

Bureau du 4 octobre 2004

Décision n° B-2004-2560

commune (s) : Lyon 2° - Lyon 3°

objet : **Hôtel de communauté - Centre d'échanges de Lyon-Perrache - Maintenance des groupes électrogènes - Autorisation de signer un marché de prestations de services**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2004-2386 en date du 5 juillet 2004, le Bureau a autorisé le lancement de procédures d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution de plusieurs marchés de prestations de services dont la maintenance des groupes électrogènes de l'hôtel de Communauté et du centre d'échanges de Lyon-Perrache.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 10 septembre 2004, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise 2H Energy pour le marché à bons de commande d'une durée d'un an ferme reconductible trois fois une année et d'un montant annuel de 15 000 € HT minimum et 60 000 € HT maximum.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53 et suivants et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu sa décision n° B-2004-2386 en date du 5 juillet 2004 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 10 septembre 2004 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour la maintenance des groupes électrogènes de l'hôtel de Communauté et du centre d'échanges de Lyon-Perrache et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise 2H Energy pour un montant annuel minimum de 15 000 € HT, soit 17 940 € TTC et maximum de 60 000 € HT, soit 71 760 € TTC.

2° - Les dépenses seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2005 et éventuellement 2006, 2007 et 2008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,